



Rue du Cloître
CHAMPEAUX

77720

Tel 01 60 66 96 47

Email : secretariat@sirpacsml.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 19 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	5	5

Convocation le :

11 septembre 2025

Délibérations :

2025-09-01

2025-09-02

2025-09-03

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vendredi 19 septembre à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry

Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Xavier MAUBORGNE, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Étaient également présents :

Madame Elisabeth BOUFFINI, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Budget DM n°1 ;
- Délibération : création/suppression de postes ;
- Questions diverses :
 - o Entretien espace maternelle Champeaux ;
 - o Photocopieur couleur Ecole Andrezel ;
 - o Projet travaux école maternelle : rénovation ventilation, préau et salle de motricité ;
 - o Remplacement agent en longue maladie

En préambule, il est demandé au comité syndical de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la décision modificative (DM) n°2 suite à un avoir de l'assurance statutaire

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 3 juin 2025.

1- Délibération : Budget – DM n°1

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI demande au comité syndical de délibérer sur la décision modificative n°1 qui modifie la ventilation de certains comptes afin d'inscrire les dernières dépenses de l'année. Mi-septembre 2025 le chapitre 11 est déjà réalisé à 94,02 %. Pour les achats de prestations de service le budget est quasiment consommé alors qu'il reste 3 mois. Il est de même pour le chauffage urbain d'où la proposition de DM.

Dépenses de fonctionnement

Compte 618	Divers	- 1 000,00 €
Compte 624	Transports de biens et collectifs	- 2 000,00 €
Compte 65818	Autres	- 500,00 €
Compte 65888	Autres	- 2500.00 €
Compte 6413	Personnel non titulaire 1	- 4 000,00 €
Compte 615221	Bâtiments publics	- 1 000.00 €
Compte 6042	Achats prestations de service	9 000.00 €
Compte 60613	Chauffage urbain	2 000.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget.

Délibération 2025-09-01 – – Budget– DM n°1.

2- Délibération : Budget – DM n°2

Il est porté à la connaissance des membres du comité qu'un avoir d'un montant de 194,03 € a été émis par l'assurance statutaire, suite à un trop-perçu sur la cotisation annuelle 2024.

Il est précisé que l'article 773 ne comporte aucune inscription budgétaire initiale, rendant impossible l'imputation directe de ce remboursement sans ajustement budgétaire préalable.

Afin de permettre la régularisation comptable de cet avoir, il est proposé d'introduire une décision modificative (DM) prévoyant :

Dépenses de fonctionnement

Compte 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	194.03 €
Compte 60613	Chauffage urbain	194.03 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget.

Délibération 2025-09-02 – Budget– DM n°2.

3- Délibération : Créations / suppressions de postes

L'arrêt maladie d'un agent et la fin de contrat d'un autre ont nécessité un ajustement des fiches de postes des agents.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppressions :

Adjoint technique tous grades	15,5/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	14/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	27/35 ^{ème}

Créations contrat

Adjoint technique tous grades	21/35 ^{ème}
Adjoint technique tous grades	28/35 ^{ème}

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les créations et suppressions de postes.

Délibération 2025-09-03 – Créations / suppressions de postes

4- Questions diverses

Entretien espaces verts maternelle Champeaux : afin de pouvoir entretenir convenablement les espaces verts de la maternelle et compte-tenu de la difficulté de mise à disposition des agents communaux de chaque commune, il est proposé de faire appel à une entreprise pour 3 passages par an. Coût 596,00 € TTC à inscrire au prochain budget.

Photocopieur couleur – École d'Andrezel : Les enseignants de l'école d'Andrezel ont formulé une demande d'équipement en photocopieur couleur, afin d'éviter les déplacements fréquents vers Champeaux pour réaliser ce type de copies.

Le prestataire Koesio propose une option répondant à ce besoin, pour un coût annuel supplémentaire de 1 000 €, soit une augmentation de 200 € par trimestre (le coût passant de 1 050 € à 1 250 € par trimestre). La mise en place de cette option est prévue à partir de janvier.

La gestion des copies restera encadrée par un système de codes personnels attribués à chaque enseignant, permettant un suivi rigoureux de l'utilisation.

À ce jour, seuls l'école maternelle et l'élémentaire de Champeaux et le bureau du RPI sont équipés de photocopieurs couleur.

Une renégociation globale du contrat des photocopieurs sera envisagée à son échéance (dans un délai d'un à deux ans), avec l'objectif d'envisager une extension de l'équipement à l'ensemble des écoles.

Le comité syndical donne son accord pour la mise en place de cette option.

Projet de travaux – École maternelle : Le projet d'aménagement pour le préau et la salle de motricité a été présenté. Le projet n°2 retenu, préféré par les enseignants et le personnel après l'abandon d'une première esquisse, se situe dans la cour de l'école, devant le bâtiment, pour les enfants de maternelle et du primaire. Cette localisation est jugée plus pratique car elle évite de traverser le bâtiment et correspond mieux aux habitudes des enfants.

Objectifs principaux :

- Fournir de l'ombre et un abri contre la pluie.
- Protéger les salles de classe de la chaleur en faisant de l'ombre sur les huisseries, réglant ainsi une partie des difficultés liées à la chaleur.
- Servir d'abri pour les enfants attendant le bus ou se rendant à la cantine, ce qui est jugé plus pratique que l'abri arrière qui nécessiterait de traverser tout le bâtiment.

Spécifications techniques :

- Surface : Le préau aura une superficie de 80 m².
- Structure : La verrière sera agrémentée de lattes de bois espacées pour laisser passer la lumière tout en réduisant l'effet de chaleur. L'ensemble s'intégrera esthétiquement dans le prolongement du petit préau existant.
- Inquiétude : En raison de l'orientation plein ouest, il y a un risque que la pluie entre sous le préau, bien qu'une faible hauteur de construction puisse limiter ce problème. Il est noté que même avec une faible hauteur, la pluie peut rentrer lors de fortes averses.

Remplacement d'un agent en longue maladie : il a été très compliqué de trouver du personnel pour assurer le remplacement d'un agent en longue maladie. Deux contrats ont été signés (CDD de remplacement) l'un pour assurer l'entretien des locaux et un autre pour assurer la surveillance pour la restauration scolaire.

Changement de Numéro de SIRET et Création d'un Logo :

- Changement de SIRET : La transformation du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique d'Andrezel Champeaux et Saint-Méry en SIVOM de la Plaine de Brie impose un changement de numéro de SIRET avant le 29 septembre 2025. Cette modification a des incidences importantes, notamment la nécessité de prévenir tous les fournisseurs. Une demande de report sera envisagée en raison du délai très court, car cela représente de nombreuses démarches.
- Nouveau Logo : Un travail de conception pour un nouveau logo a été initié. Un participant a proposé l'aide d'un graphiste de son équipe. Le logo final devra être présenté et voté lors d'une prochaine réunion où tout le monde sera présent, avant d'être officialisé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h00.

Secrétaire de séance

Yves LAGÜES-BAGET

Le président du

Jean-Pierre HOLVOET